

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 JUILLET 2014 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard - BERTHET Annie - BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne - LACROIX Jacqueline - GENRE Annie - DESPREZ Alain - BOUTERAON Elisabeth - CAILLAT Marie-Carmen - BENOIT-GUYOD Sébastien - LACROIX Jean-Sébastien - CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine - CLERC Nicolas - PROST Marcel - GANGNERY Véronique

Absents : MATHEZ Christophe (pouvoir à Bernard MAMET) – BONNEFOY Robert (pouvoir à Gilles BOURQUI) – CRETIN Claire (pouvoir à Annie BERTHET) – BOURLAND Frédéric (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD) – GALLOIS Delphine (pouvoir à Alain DESPREZ) – DELEPOUVE Lionel (excusé) – JEANNEROD Françoise (pouvoir à Jacqueline LACROIX)

Secrétaire de séance : Véronique GANGNERY

Le 17 juillet 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2014
- 3 – Politique foncière :
 - ✓ Echange de terrain avec l'OPH du Jura
 - ✓ Echange de terrain avec M. Hubert LIZON-AU-CIRE
- 4 – Projet « Coup de pouce » : signature des conventions
- 5 – RN5 : aménagement de la section Morez-Les Rousses :
 - ✓ Convention d'entretien et d'exploitation pour le carrefour du Pont des Douanes
 - ✓ Convention d'entretien et d'exploitation pour le carrefour de Goulard
- 6 – Signalisation horizontale : signature du marché
- 7 – Finances :
 - ✓ Décision Modificative n°1 budget principal
 - ✓ Subvention à l'Amicale du Personnel Communal des Rousses
- 8 – Travaux SIDEK :
 - ✓ Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour le renouvellement de matériel vétuste
 - ✓ Renforcement des lignes Basse Tension Poste « LE PAN » : signature de la convention
- 9 – Bibliothèque : mise au pilon d'ouvrages
- 10 – SYDOM et SICTOM du Jura : rapports annuels d'activités 2013
- 11 – Transport scolaire : signature des Chartes de l'Accompagnateur
- 12 – Liste des marchés signés par M. le Maire
- 13 – Questions et informations diverses
 - ✓ Appel à Manifestation d'Intérêt – Revitalisation des Centres-Bourgs

M. le Maire propose d'ajouter la question supplémentaire à l'ordre du jour :

- acquisition d'une bande de terrain à M. et Mme Kim LEGER route du Noirmont pour déplacement du mât d'éclairage public. Accord unanime du conseil municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Véronique GANGNERY secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2014

Arrivée de Fabien CHAVIN GAZALIER

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques sur le compte rendu de la précédente réunion. Aucune observation n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 juin 2014.

3. Politique foncière :

- **Echange de terrain avec l'OPH du Jura**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée des Rousses par la RN5, il a été demandé à l'OPH du Jura de déplacer l'emprise de son projet de construction d'un immeuble locatif de quelques mètres et de céder à la commune la parcelle E n° 1186. En contrepartie, la commune cède à l'OPH la parcelle communale cadastrée section E n° 1188 permettant la construction de son immeuble locatif.

Par délibération du 5 décembre 2013, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au principe de cet échange dont les conditions financières devaient être définies ultérieurement en accord avec l'OPH du Jura.

La Municipalité a proposé un échange avec une soulte de 25 000 € au profit de la Commune.

Par ailleurs, suite à l'annulation de l'arrêté de permis de construire du 8 novembre 2010 délivré à l'OPH du Jura pour la construction d'un immeuble de 16 logements locatifs par le Tribunal Administratif, l'OPH, dans un courrier du 23 avril 2014, a engagé une procédure en indemnisation du fait du préjudice subi en sollicitant le paiement par la Commune de la somme de 141 810.66 €.

Ainsi, suite à de nombreux échanges, un consensus a abouti et M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un échange de terrain sans soulte. En contrepartie, l'OPH abandonne son recours en indemnisation.

Sébastien BENOIT-GUYOD est inquiet sur le fait que la commune ait été déboutée par le Tribunal Administratif pour un vice de forme du dossier de permis de construire et craint une augmentation des recours lors de la délivrance des permis de construire.

Gilles BOURQUI indique que les travaux de démolition devraient commencer après les vacances d'été.

M. le Maire est surpris du décalage des travaux car ils étaient programmés début juillet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'échange de terrain sans soulte avec l'OPH.

- **Echange de terrain avec M. Hubert LIZON-AU-CIRE**

M. le Maire explique que les deux jeunes LIZON-au-CIRE, Samuel et Camille, souhaitent reprendre l'exploitation agricole de leur père. Par contre, pour reprendre dans de bonnes conditions, ils veulent construire un bâtiment agricole à proximité de l'habitation mais compte tenu des contraintes de retrait, ils n'ont pas le terrain suffisant pour l'implanter dans de bonnes conditions. Ils ont donc demandé à la commune s'il était possible d'échanger du terrain pour permettre cette réalisation.

La commune possède un terrain qui pourrait convenir. Les élus sont d'accord pour un échange mais compte tenu de la situation des terrains LIZON à échanger (Le Noirmont), ils souhaitent récupérer une surface plus importante que celle qui leur serait donnée.

L'échange proposé par la famille LIZON donne bien un solde positif en surface pour la commune ce qui convient à la municipalité. Ainsi, la commune cède 1,5 ha et la famille LIZON-AU-CIRE cède 2,2 ha.

La commission cadre de vie – urbanisme a émis un avis favorable à cet échange sans soulte lors de sa réunion du 25 juin 2014 et s'est réjoui que deux jeunes puissent continuer une activité agricole familiale. Alain DESPREZ rappelle qu'il s'agit d'un des axes forts du PADD du PLU.

Jacqueline LACROIX se réjouit de l'agrandissement d'une installation agricole.

M. le Maire précise que cet échange ne serait finalisé que lorsqu'il y aurait permis de construire.

Marcel PROST pense que c'est un gage d'avenir pour cette exploitation.

M. le Maire précise que les frais de notaire sont à la charge des jeunes demandeurs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité cet échange de terrain et autorise M. le Maire à signer tous les documents permettant l'échange sans soulte de ces terrains.

- **Acquisition de terrain à M. et Mme LEGER (question supplémentaire)**

M. le Maire rappelle que M. et Mme LEGER ont obtenu un permis de construire pour l'édification d'un garage mitoyen à leur maison route du Noirmont. Or, un mât d'éclairage public se situe au niveau de l'accès du nouveau garage, nécessitant le déplacement de ce candélabre.

M. et Mme LEGER ont donné leur accord pour céder à l'euro symbolique une bande de terrain de 7 m² permettant le déplacement du mât et l'installation d'une chambre technique.

M. le Maire précise que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de cette petite bande de terrain à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer tout document et l'acte notarié qui sera établi par l'office notarial de Morez.

4. Projet « Coup de pouce » : signature des conventions

Fabienne DEMOLY présente les clubs Coup de pouce « CLE » et « CLEM » de l'association Apfée (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) :

Les enfants ciblés sont des enfants qui ont un risque d'échec scolaire : ce sont ceux qui ne reçoivent pas à la maison le soutien nécessaire pour l'apprentissage de la lecture.

Le club lecture écriture et le club lecture, écriture mathématiques accueillent respectivement des enfants de CP et CE1, (5 enfants par club pour toute l'année scolaire)

Le dispositif a deux coûts différents :

- La municipalité pour les animateurs et le matériel.
- L'Apfée pour la formation et le suivi des clubs.

L'animateur met les parents aussi dans le coup :

- en participant au club au moins une fois par trimestre.
- en étant présents tous les soirs pour la sortie.
- en donnant un goûter pour chaque séance.
- en encourageant leur enfant.

Coût de ce dispositif : la rémunération des animateurs et le matériel.

Le Coup de pouce serait en service toutes les semaines à partir des vacances de Toussaint jusqu'à mi-juin, soit 24 semaines : au plus 9 284 € pour l'année 2014/2015.

La commission scolaire s'est réunie le 27 mai et le 12 juin 2014 et a émis un avis favorable à ce dispositif.

Fabienne DEMOLY précise que la liste des élèves sera proposée par les enseignants.

Annie BERTHET est surprise car il n'y a pas de devoirs en CP/CE1. Fabienne DEMOLY répond qu'il y en a, notamment de la lecture et explique le programme d'une soirée de 1H30.

Véronique GANGNERY demande comment s'organise le retour des enfants à la maison.

Fabienne DEMOLY répond que si les enfants ont vraiment besoin de ce club, une discussion s'engagera avec les parents pour qu'ils puissent y venir une fois par semaine.

Jacqueline LACROIX demande quel est le profil des enfants qui ont bénéficié de ce dispositif à Morez. Fabienne DEMOLY indique qu'il s'agissait d'enfants dont les parents ne parlent pas français ou ont des difficultés : 5 enfants uniquement par club.

M. le Maire indique qu'il a été alerté par l'inspecteur de l'éducation nationale sur le succès du projet « coup de pouce » à Morez et sur les difficultés que rencontrent certains enfants aux Rousses.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'on superpose les aides : TAPS, périscolaire, aide à la lecture et remarque que le cout est très important pour peu d'enfants : 900 € par enfant et par an. Il se demande jusqu'où la collectivité va assumer les responsabilités des parents.

M. le Maire rappelle que sur l'année scolaire 2012/2013, un élève coûte en maternelle 1 161 € par an et un élève de primaire 267 € par an.

Fabienne DEMOLY indique qu'on ne peut pas inclure cette activité dans les TAPS car ils sont trop nombreux.

Elisabeth BOUTERAON pense que l'Etat fait payer aux communes ce que l'Education Nationale n'assume plus. Elle ne votera pas contre mais elle trouve que ce service est cher.

Jacqueline LACROIX se demande s'il faut se substituer à la mission des parents.

M. le Maire rappelle que si les enfants n'ont pas comme langue d'apprentissage maternelle le français, c'est difficile.

Fabienne DEMOLY précise que les clubs commenceraient après les vacances de Toussaint. S'il y a un désengagement des enfants et/ou des parents, cela ne remet pas en cause le fonctionnement du club et un autre enfant est choisi.

Alain DESPREZ demande pourquoi ne pas commencer par un club au lieu de deux. Fabienne DEMOLY répond que pour la formation des animateurs, il est préférable de faire une seule formation plutôt que deux.

Alain DESPREZ indique que 10 élèves en très grande difficulté sur deux classes de CP/CE1 coûtent cher.

Fabienne DEMOLY indique que les enfants ne sont pas en très grande difficulté. L'association prend en charge la formation des animateurs et la commune les rémunère en direct et règle les fournitures. Une convention est établie pour une année.

Elisabeth BOUTERAON pense que ce système va prouver qu'en peu de temps avec un petit effectif, les enfants feront des progrès.

Nicolas CLERC pense que le principal but est de faire faire les devoirs aux enfants pour le lendemain.

M. le Maire propose de suivre l'avis de la commission scolaire et de faire une année d'expérimentation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise par 17 voix pour et 5 abstentions (Sébastien BENOIT-GUYOD, Elisabeth BOUTERAON, Annie BERTHET, Marcel PROST, Jacqueline LACROIX) M. le Maire à signer les conventions Coup de pouce « CLE » et Coup de pouce « CLEM ».

Sandrine GRENIER trouve la démarche positive, qui fait passer un message social.

5. RN5 : aménagement de la section Morez-Les Rousses :

- Convention d'entretien et d'exploitation pour le carrefour du Pont des Douanes
- Convention d'entretien et d'exploitation pour le carrefour de Gouland

Ces conventions ont pour objectif de définir la répartition des obligations d'entretien et d'exploitation des aménagements réalisés sur la Commune des Rousses dans le cadre de la zone C de l'opération d'aménagement entre Morez et Les Rousses entre la DREAL, la DIR EST et la Commune.

M. le Maire indique qu'il a refusé la prise en charge de l'ouvrage du pont à l'entrée de Morez car il n'est pas convaincu qu'il soit sur la commune des Rousses. Il n'exclut pas des conventions internes avec le conseil général et la ville de Morez en fonction d'un certain bon sens.

Marcel PROST déplore l'accès difficile à la ville de Morez.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si la commune est consultée dans le cadre des aménagements routiers ou si on l'impose. M. le Maire rappelle qu'il y a eu enquête publique.

Gilles BOURQUI précise que les travaux de Gouland seront décalés en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces deux conventions au nom de la Commune des Rousses.

6. Signalisation horizontale : signature du marché

M. le Maire expose qu'un marché à bons de commande 2014/2018 pour les travaux de signalisation horizontale a fait l'objet d'une publicité dans le journal d'annonces légales Le Progrès en date du 9 juin 2014.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée d'une durée de 4 ans dont le montant minimum annuel est de 10 000 € HT et le montant maximum annuel de 30 000 € HT.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- prix des prestations : 50%
- valeur technique de l'offre : 35 %
- Délai d'exécution : 15%

La date limite de réception des offres a été fixée au 26 juin 2014 à 12h et les membres de la commission d'appel d'offres ont été invités de manière informelle à l'ouverture des plis le 26 juin à 14h.

6 entreprises ont envoyé une offre :

- **AXIMUM Agence Est**
- **MARKOSOL**
- **SIGNATURE S.A.S.**
- **T1 Franche Comté**
- **SIGNAUX GIROD**
- **VIA System**

Le rapport d'analyse des offres établi par le Directeur des Services Techniques a classé l'entreprise SIGNAUX GIROD en première position avec une note de 93.75 points.

Jacqueline LACROIX demande quel est le délai d'exécution. M. le Maire répond que celui-ci est précisé dans l'offre de l'entreprise, le point de départ étant le bon de commande.

Annie GENRE demande pourquoi ce ne sont plus les employés communaux qui réalisent cette prestation. M. le Maire répond que cela représente un gros travail qui monopolise plusieurs employés sur une longue période et qui ne sont pas bien équipés pour ce travail.

Jacqueline LACROIX trouve que la peinture ne tient pas longtemps.

Véronique GANGNERY demande sur quelle base la commune décide de créer un nouveau marquage. M. le Maire répond qu'on en discute en commission des travaux.

Gilles BOURQUI indique que le programme débutera début septembre.

Annie BERTHET rappelle que la commission sécurité du conseil municipal des jeunes avait souhaité des peintures moins glissantes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché à bons de commande 2014/2018 de signalisation horizontale avec l'entreprise SIGNAUX GIROD.

7. Finances :

- **Décision modificative n°1 – budget principal**

Suite aux travaux réalisés à la Maison Forestière dont le montant total s'est porté à 26 504.05 € TTC, la participation financière de la commune de Bois d'Amont s'est élevée à 8 834.68 €.

Les services de la trésorerie demandent de bien vouloir modifier l'imputation budgétaire comme suit :

Opération	Article		
190	13248	Subvention d'équipement	+ 8 834.68
190	458190	Opération sous mandat	+ 8 834.68
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			+ 17 669.36
Opération	Article	Libellés	
190	458290	Opération sous mandat	+ 8 834.68
190	2313	Immobilisation en cours	+ 8 834.68
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			+ 17 669.36

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

- **Subvention à l'Amicale du Personnel communal des Rousses**

M. le Maire propose de verser 280 € à l'Amicale du Personnel Communal des Rousses pour la distribution du bulletin municipal l'Echo des Michottes dans les boîtes aux lettres de la Commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel communal des Rousses d'un montant de 280 €.

8. Travaux SIDEC :

- **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour le renouvellement du matériel vétuste**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : renouvellement du matériel vétuste.

Une participation financière peut être allouée par le SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal doit :

- approuver le programme d'éclairage public et son montant estimatif de 28 666.19 € TTC ;
- solliciter l'obtention d'une participation au SIDEC de 50% du montant aidé de l'opération, soit 14 333.10 € ;
- autoriser M. le Maire à signer la convention avec le SIDEC.

Gilles BOURQUI précise qu'il s'agit de l'éclairage public de La Doye (39 points lumineux) et de Trélarce pour une sécurité et une rentabilité améliorées de l'éclairage public notamment par la pose de lampes sodium haute pression.

Jacqueline LACROIX attire l'attention de l'assemblée sur l'éclairage public dans la rue du couvent. Cette voie est sombre. Initialement, les constructeurs de l'immeuble les Gentianes auraient dû mettre un éclairage sur leur bâtiment, mais cela n'a jamais été réalisé. Gilles BOURQUI propose d'alerter le syndic et voir si cela est réalisable.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique avec le SIDEC pour le renouvellement du matériel d'éclairage public vétuste.

- **Renforcement des lignes Basse Tension Poste « LE PAN » : signature de la convention**

Le SIDEC va entreprendre le renforcement des lignes Basse Tension Poste « LE PAN », à savoir la création de ligne BT en aérien sur une longueur totale de 120 mètres.

Le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer la convention de passage sur terrain communal cadastré section E N°272.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de passage mais regrette que ce réseau ne soit pas en souterrain.

9. SYDOM et SICTOM du Jura : rapports annuels d'activité 2013

Marcel PROST fait une synthèse des documents

Il propose d'améliorer l'accès désastreux de la déchetterie des Rousses. L'entreprise DI LENA pourrait participer à cette opération dans le cadre de l'occupation du terrain du C.C.A.S. mitoyen à la déchetterie.

Gilles BOURQUI précise que la réfection de l'accès est inscrite au programme de voirie 2014.

M. le Maire rappelle que ces rapports peuvent être consultés en mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte.

10. Transport scolaire : signature des chartes de l'accompagnateur

M. le Maire explique que, à la demande du Conseil Général du Jura, trois employées communales accompagnent les enfants dans les transports scolaires.

Afin de formaliser leurs rôles et responsabilités, une Charte doit être signée entre ces accompagnatrices et la Commune.

Fabien CHAVIN-GAZALIER demande si les accompagnateurs sont remplacés en cas d'absence. M. le maire répond non, pas au pied levé. Il rappelle que la commune des Rousses fait un gros effort.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces Chartes de l'Accompagnateur au nom de la Commune.

11. Liste des marchés signés par le Maire

Le document est disponible en mairie.

12. Questions et informations diverses

- Appel à Manifestation d'Intérêt – Revitalisation des Centres-Bourgs

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune des Rousses a été sélectionnée avec les communes de Morez et Salins-les-Bains pour déposer un dossier d'appel à manifestation d'intérêt « revitalisation des centres bourgs » lancé par l'Etat. Ainsi, 12 communes ont été retenues en Franche-Comté et 300 en France. Ce dossier doit être déposé en Préfecture régionale avant le 12 septembre. Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer ce dossier.

Alain DESPREZ ajoute que 50 communes seront lauréates et seront jugées sur leur projet. Ce programme est adressé aux communes comprenant un bourg centre de moins de 10 000 habitants. Deux types de communes sont retenus : les bourgs en perte de vitalité et les bourgs constituant des 3^{ème} couronnes péri urbaines. C'est à ce second titre que la commune des Rousses a été retenue car la dynamique économique frontalière s'étend en termes de logements sur notre région et nous sommes considérés comme la 3^{ème} couronne de Genève. Le projet devra permettre le développement de la mixité des logements.

Si la commune était retenue, elle devrait apporter un financement dans son projet et le conseil municipal sera amené à se prononcer sur sa candidature et sur son engagement financier avec un calendrier contraint.

Dans ce cadre, le groupe de travail propose de profiter de ce projet pour réhabiliter la ferme des Rousses en bas, la ferme Midol et l'ancienne école de la Doye

- Gyropodes : Jacqueline LACROIX pensait qu'une interdiction de séjour avait été formulée à l'exploitant, mais elle a vu que l'activité perdurait. M. le Maire indique que la commune n'a pas renouvelé la convention d'occupation du domaine public et qu'il n'appartient pas au Maire de mettre en application le jugement du juge.

- Chalet vente de fromage : Marcel PROST demande où en est aujourd'hui la procédure. M. le Maire indique qu'elle relève du Procureur et qu'il n'appartient pas au maire de suspendre les travaux. La plainte est enregistrée en gendarmerie et l'affaire sera appelée en audience.

- Rénovation horloge du clocher : Marcel PROST a reçu une invitation à participer au déménagement du mouvement de l'horloge mais est ce que quelque chose a été décidé ? M. le Maire répond que rien n'a été décidé. Le conseil sera informé en temps voulu. Il pense que cette horloge doit

rester à l'église. Marcel PROST propose de mettre un éclairage adapté pour apprécier le mouvement complexe.

- Ruine de la loge neuve au Risoux : Marcel PROST rappelle qu'il faut la déblayer.
- Lac des Rousses : Fabien CHAVIN-GAZALIER indique qu'un nettoyage est à faire après la cabane des pêcheurs
- Porte du garage du FPA : Jacqueline LACROIX demande quand elle sera réparée. M. le Maire indique qu'elle va être changée et la largeur va être réduite.
- M. le Maire informe le conseil municipal que Marie-Anne KIPFER et Jean-Pierre DABIN se marient le samedi 26 juillet à 16H30 et invitent l'ensemble du conseil.
- Prochain conseil municipal : jeudi 18 septembre à 20h30

Séance levée à 21h00

La Secrétaire de séance,

Véronique GANGNERY

Le Maire,



Bernard MAMET

